

Déviations : les travaux se poursuivent

► UN TEMPS FORT POUR LE CHANTIER DE LA DÉVIATION DE LA RN171

Pour marquer le début du chantier routier, le 9 novembre dernier, une cérémonie de lancement des travaux a été organisée au rond-point du Bezou à Bouvron, en présence du sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, Mohamed Saadallah et du maire de Bouvron, Marcel Verger.

Ce chantier de la déviation de Bouvron connaît deux grandes périodes de travaux. La première en cours, et pour laquelle ce temps fort a été organisé, se déroule sur cinq secteurs et consiste en la construction de trois giratoires et deux ouvrages d'art. Les travaux ont démarré début 2017 et vont s'achever début 2018. Une fois cette période terminée, la seconde commencera. Il s'agira de la réalisation des travaux de terrassements et de chaussées sur les 4 km de voie nouvelle. Cette deuxième période démarrera avant l'été 2018 pour une durée de 2 ans. La mise en service de la déviation aura lieu début 2020.

Cette cérémonie a permis au maire, Marcel Verger, de rappeler que ce moment est important pour



Travaux route de Fay-de-Bretagne - Novembre 2017.



Mohamed Saadallah et Marcel Verger à la cérémonie de lancement des travaux de la déviation de Bouvron du 9 novembre 2017.

Bouvron : il est attendu pour vivre la transformation de cet axe routier essentiel reliant la Basse Loire à la Normandie et pour voir l'évolution d'une ancienne voie romaine prendre toute sa place dans les schémas de mobilité du 21^e siècle du département de la Loire Atlantique. Attendu également car aujourd'hui il est du devoir des politiques d'aménagement du territoire d'intégrer les enjeux relatifs à la sécurité et à l'émission de nuisances sonores et polluantes.

Monsieur Mohamed Saadallah, sous-préfet, a pour sa part indiqué que cet aménagement a été salué par la Commission Nationale de l'Environnement comme un dossier exemplaire pour ce qui concerne le respect de la transition écologique, et la diminution des impacts sur l'environnement.

L'État est le financeur exclusif des travaux estimés à 15 millions d'euros. Le financement est inscrit dans le Contrat de Plan État Région 2015-2020.

Pour en savoir plus :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
rubrique infrastructures de transport et aménagement

Pour contacter la DREAL :

rn171-deviation-bouvron.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

► MESURES COMPENSATOIRES : 15 MARES SONT CREUSÉES

Au cours de l'été 2017, les mares de compensation ont été réalisées chez les exploitants agricoles qui ont conventionné avec l'État. Pourquoi et comment ?

Pourquoi des mares de compensation ?

6 mares situées sous la future déviation vont être détruites. La compensation a pour objectifs de créer de nouveaux habitats de reproduction pour les amphibiens et de mettre en place une végétation adaptée autour. Les mares détruites abritent plusieurs espèces protégées : grenouille agile, crapaud

commun, triton palmé, rainette verte, grenouille de lesson et grenouille rieuse. Le ratio de compensation est de 2 pour 1.

Aussi, 15 mares de compensation sont réalisées principalement sur des terrains agricoles avec le concours des propriétaires et exploitants.